



Les travaux parlementaires

38^e législature, 1^{re} session
(début le 8 mai 2007)

Débats de Assemblée nationale
Le jeudi 17 avril 2008, 15 h 00
(non révisé)

Menu

M. Hamad: ...et c'est un combat sans fin, en fait. Notre objectif, c'est arrêter cette pauvreté-là au Québec. Pour ça, M. le Président, on investit 3,2 milliards de dollars pour lutter contre la pauvreté, et heureusement nous avons des bons résultats, au Québec. Le revenu moyen des familles qui sont sous le seuil de pauvreté a augmenté, et évidemment c'est une question préoccupante pour nous. On va regarder qu'est-ce qu'on fait actuellement, mais cependant nos mesures portent fruit et on va continuer à soutenir les familles, on va continuer à combattre la pauvreté, M. le Président.

Le Président: Alors, ceci met fin à la période de questions et de réponses orales.

Comme il n'y a pas de vote reporté, nous allons passer aux motion sans préavis. mme de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Mme St-Pierre: M. le Président, je demande le consentement de cette Chambre pour adopter la motion suivante, présentée conjointement avec la députée de Deux-Montagnes et la députée d'Hochelaga-Maisonneuve:

«Que l'Assemblée nationale rappelle le consensus social qui existe au sein de la société québécoise à l'égard du droit des femmes de choisir de mener à terme ou non une grossesse;

«Que l'Assemblée nationale indique au Parlement du Canada que le projet de loi C-484 ne devrait pas être adopté, puisqu'il pourrait engendrer une incertitude importante quant à la criminalisation de l'avortement et au statut juridique du fœtus.»

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Y a-t-il un consentement pour débattre de cette motion? Consentement?

M. Fournier: Il y a un consentement pour que nous puissions présenter cette motion et qu'il y ait un vote nominal sur la motion.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, le vote est demandé. Qu'on appelle les députés.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, quand le vote est appelé, s'il vous plaît, les députés doivent rester à leur siège.

(Appel des députés)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, nous allons maintenant...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Merci.

Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion présentée conjointement par Mme la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme la députée de Deux-Montagnes et Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Cette motion se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale rappelle le consensus social qui existe au sein de la société québécoise à l'égard du droit des femmes de choisir de mener à terme ou non une grossesse;

«Que l'Assemblée nationale indique au Parlement du Canada que le projet de loi C-484 ne devrait pas être adopté, puisqu'il pourrait engendrer une incertitude importante quant à la...

